

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRÉSENTS	10
VOTANTS	10

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 16 février 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCAION

Datée	du 16/02/24
Affichée	le 16/02/24

Madame Véronique HELLEUX a été nommée secrétaire de séance.

OBJET

Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

Étaient présents : Jean SELLIER

Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET
Véronique HELLEUX

Absent excusé : François CARBONELL

Monsieur le Président, rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

A ce jour, les dossiers de demande de paiement de la subvention CdC sont les suivants :

Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date courrier accord de principe ANAH	Montant subvention CdC
61300 L'AIGLE	44 rue Louis Pasteur	RU	précarité énergétique / sortie de passoire thermique	10/03/22	2 100,00 €
61390 LA FERRIERE AU DOYEN	La Bodinière	CDC	Précarité énergétique	24/11/22	1 600,00 €
61300 L'AIGLE	Rue de la Fonte	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	24/11/22	2 100,00 €
61270 LES ASPRES	24 rue du Perche	CDC	Précarité énergétique	24/11/22	1 600,00 €
61270 LA CHAPELLE VIEL	10 Lieu dit Les Puisards	CDC	« Précarité énergétique »	22/03/23	1 200,00 €
61300 ST SULPICE SUR RISLE	678 chemin du minéral	CDC	Précarité énergétique » et « sortie de passoire thermique	21/06/23	2 100,00 €
61380 MOULINS LA MARCHE	21 rue Robergel	CDC	Précarité énergétique » et « sortie de passoire thermique	10/07/23	2 100,00 €

- Vu la délibération n° 2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH
- Vu la délibération n° 2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides.
- Considérant que la commission constituée de SOLIHA, du Vice-Président à l'urbanisme et des services de la CdC a émis un avis favorable le 8/02/2024 sur les aides indiquées dans le tableau récapitulatif ci-dessus.
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget

Le Bureau, après en avoir délibéré :

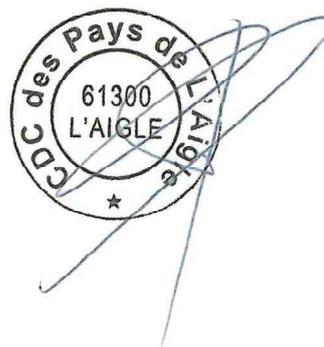
- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessus les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le
Publié en ligne le 26 FEV. 2024
Certifié exécutoire 26 FEV. 2024

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240222-2024-02-22-027-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024